

Télétravail exceptionnel

Par springfield, le 07/11/2017 à 22:40

Bonjour,

Dans le cadre d'un déménagement de locaux sur une journée, un de mes supérieurs m'a adressé un mail m'indiquant que je travaillerai de chez moi avec mon matériel personnel (ce qui implique aussi une longue installation de logiciels).

Il n'existe pas d'accord de télétravail et mon contrat ne spécifie pas d'obligation de déplacement (contrairement à d'autres corps de métiers du même site).

1/ Est-ce que cette pratique est légale ?

2/ Si oui, de quelle façon mon employeur doit contractualiser cela ?

Par **P.M.**, le **07/11/2017** à **23:15**

Bonjour,

A priori, vous pouvez refuser le télétravail notamment en prétextant que votre installation informatique n'est pas compatible...